

1941-44

L'EURE-ET-LOIR SOUS L'OCCUPATION



Affiche proclamant une condamnation à mort, 1941.
Arch. dép. Eure-et-Loir, 57 Fi 3.

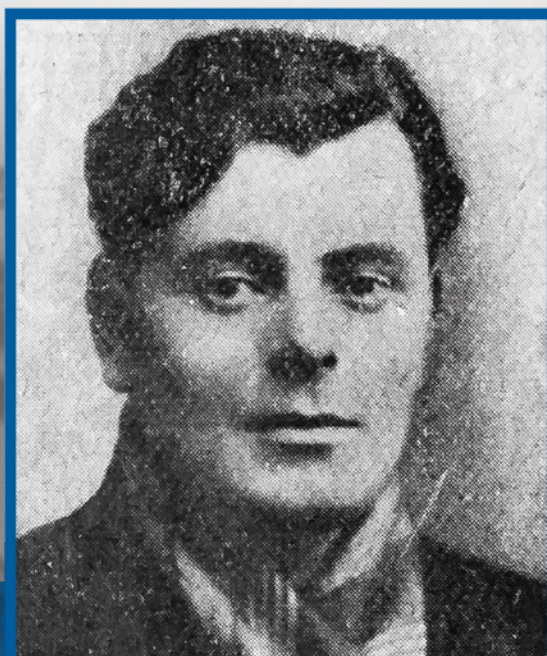


15 LA RÉPRESSION

Dans un premier temps, les Allemands se sentent peu menacés aussi la répression est-elle limitée, mais elle s'intensifie face à la multiplication des actions antiallemandes, avec le soutien des autorités françaises. Au-delà des amendes et des peines de prison, des internements en camp avant déportation et exécutions sommaires ont également lieu comme au bois de Chavannes en 1942 dans la foulée de l'attentat contre la librairie allemande de Chartres. Cette même année, la répression est confiée aux services de sécurité allemands (SS), regroupant la police politique (Gestapo) et la police criminelle. Les services SS les plus proches sont à Orléans et sont relayés en Eure-et-Loir par un commando spécial basé à Chartres. Côté français, une brigade des renseignements généraux est dédiée à la traque des communistes, bientôt renforcée d'une seconde brigade visant tous les résistants sans distinction. La répression se fait ainsi de plus en plus féroce au cours du temps : à Croisilles, Saint-Martin-de-Nigelles ou Illiers, fin 1943, des expéditions punitives frappent les résistants qui sont arrêtés, fusillés ou déportés. Certains groupes disparaissent tandis que d'autres mettent des mois à se réorganiser. L'administration française prête son concours à la répression : le préfet Le Baube s'investit activement contre la Résistance et les commissaires de police Denuzières, Rémond ou Verney sont responsables de nombreuses arrestations, parfois rendues possibles par des dénonciations.



Mémorial aux résistants fusillés à Chavannes (Lèves).
Arch. dép. Eure-et-Loir



Le résistant Maurice Mauger.
Arch. dép. Eure-et-Loir, 8° A 433



Le résistant Raymond Brousse.
Arch. dép. Eure-et-Loir, 8° A 433



Le résistant Jean Cormier.
Arch. dép. Eure-et-Loir, 8° A 433